

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	MATUSIAK CHRISTOPHE
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	971D1115 <i>Matusiak Christophe</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTAS 4 rue Cottonnier - Hope Estate Grand Case 97150 - ST MARTIN
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S971Z081
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	21/10/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : 0492AAA Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
 Date de mise en circulation : 31/05/2007 N° PV : 24004158

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité
Fonction 1 - Équipements de freinage		
1.1.14. Tambours de freins, disques de freins : Mauvaise méthode du contrôle des disques.	Ecart lié à une mauvaise réalisation de la méthodologie de contrôle impliquant une défaillance d'un niveau de sanction A	NC
1.8.1. Liquide de frein : Mauvaise méthode du contrôle du liquide de frein, le bouchon du réservoir n'a pas été enlevé.	Ecart lié à une mauvaise réalisation de la méthodologie de contrôle impliquant une défaillance d'un niveau de sanction A	NC
Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis		
6.2.13. Autres ouvrants : La sécurité du capot avant n'a pas été contrôlée.	Ecart lié à une mauvaise réalisation de la méthodologie de contrôle impliquant une défaillance d'un niveau de sanction A	NC
Fonction 7 - Autres matériels		
7.3.1. Serrure et dispositif antivol : Mauvaise méthode du dispositif antivol.	Ecart lié à une mauvaise réalisation de la méthodologie de contrôle impliquant une défaillance d'un niveau de sanction A	NC

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
23003484	07/12/2023	RAS	
23003494	08/12/2023	RAS	
23003497	08/12/2023	RAS	
23003514	11/12/2023	RAS	
23003528	12/12/2023	RAS	
23003535	13/12/2023	RAS	
23003556	15/12/2023	RAS	
23003613	21/12/2023	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	-----------------------------------------	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 21/10/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.